



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 23 septembre 2016

N° 2016-537

### Convocation du 16 septembre 2016

Aujourd'hui vendredi 23 septembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL  
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOUL  
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Thierry TRIJOULET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Jean-Louis DAVID  
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET  
M. Eric MARTIN à M. Franck RAYNAL  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOYE  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST

#### **EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h  
Mme Claude MELLIER à Mme Léna BEAULIEU à partir de 12h10  
Mme Andréa KISS à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h20  
Mme Anne BREZILLON à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h35  
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h15  
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h30  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 11h15  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h25  
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45  
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD à partir de 12h

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 11h20

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 23 septembre 2016</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	<b>N° 2016-537</b>

---

**Marchés publics - Création, renouvellement, réparation et déplacement des équipements publics de lutte contre l'incendie de Bordeaux Métropole - Appel d'offres ouvert - Décision - Autorisation de signature**

---

Madame Anne-Lise JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole, en application des articles L5217-1 et L5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issus de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), est compétente en matière de Défense extérieure contre l'incendie (DECI) sur l'ensemble de son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Dans le cadre de cette compétence, Bordeaux Métropole assure notamment le maintien en bon état de fonctionnement de l'ensemble des équipements publics de lutte contre l'incendie sur la totalité des 28 communes de son territoire, soit un parc de 7 500 hydrants environ, bouches et poteaux d'incendie.

Pour mener à bien sa mission, Bordeaux Métropole dispose du marché n° M110602R « Territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux – Crédation – Renouvellement – Réparation et Déplacement des bouches et poteaux d'incendie ».

Ce marché a été conclu pour une durée de 1 an reconductible 3 fois à compter du 4 mai 2012, date de sa notification. Les prestations relatives à ce marché ont été fixées pour un montant annuel maximum de 1 200 000 € HT.

Bordeaux Métropole a décidé de prolonger par avenant la durée du marché de 6 mois, ce dernier arrive ainsi à échéance le 4 novembre 2016.

Une nouvelle mise en concurrence a donc été organisée sur le fondement d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, afin que Bordeaux Métropole puisse continuer à garantir le maintien en bon état de fonctionnement de l'ensemble des équipements publics de lutte contre l'incendie.

Les prestations seront mises en œuvre dans le cadre d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni maximum qui sera conclu en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Ce marché sera attribué pour une durée d'un an reconductible trois fois.

D'après les consommations constatées sur les années précédentes, l'estimation du maître d'ouvrage est de 1 000 000,00 € HT par an soit 4 000 000,00 € HT sur 4 ans.

Une mise en publicité a été effectuée dès le 17 mai 2016. A l'issue de la date limite de remise des offres, fixée le 21 juin 2016, 5 candidats ont remis une offre.

Le rapport d'analyse des offres a établi le classement des offres obtenues aux regards des critères de sélection pondérés suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, la Commission d'appel d'offres, réunie le 21 juillet 2016, a décidé d'attribuer le marché relatif aux travaux de création, renouvellement, réparation et déplacement des équipements publics de lutte contre l'incendie de Bordeaux Métropole, au candidat suivant :

- Société SUEZ ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif de 3 887 763,40 € HT, soit 4 665 316,08 € TTC, sur la durée totale du marché.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société SUEZ ENVIRONNEMENT.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code général des collectivités territoriales, le dossier de consultation est consultable par les Conseillers métropolitains à la Direction de la commande publique – Tour 2000 – 5<sup>e</sup> étage – Porte 501.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L2121-12 et L2121-13 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** les articles 25-I.1°, 66 à 68, et 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**VU** la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 21 juillet 2016 attribuant le marché à la société SUEZ ENVIRONNEMENT,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

- pour permettre de garantir le maintien en bon état de fonctionnement de l'ensemble des équipements publics de lutte contre l'incendie de Bordeaux Métropole, il a été procédé à une mise en concurrence et une analyse des offres permettant d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et en fonction des critères de sélection imposés pour cette consultation,
- par sa décision en date du 21 juillet 2016, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché relatif aux travaux de création, renouvellement, réparation et déplacement des équipements publics de lutte contre l'incendie de Bordeaux Métropole à la société SUEZ ENVIRONNEMENT,

- il y a lieu d'autoriser M. le Président à signer le marché avec cette entreprise.

**DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société SUEZ ENVIRONNEMENT, qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 3 887 763,40 € HT, soit 4 665 316,08 € TTC,

**Article 2 :** d'imputer la dépense résultant du présent marché sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal :

- Chapitre 011 – Article 6156 – Fonction 12,
- Chapitre 21 – Article 21 538 – Fonction 12.

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du présent marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2016</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2016</b>	Madame Anne-Lise JACQUET